

## Commune de LA REORTHE (Vendée)

### Extrait du registre des

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 mai 2014

Nombre de conseillers: En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

L'an deux mil quatorze le vingt-deux mai à vingt heures trente, le conseil municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

date de convocation: 17/05/2014

**présents:** AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe TETRAULT Maryse GROLLEAU Magalie, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PROUX Manuel, RENO Paule, SOULARD Anne-Lise

**excusés:** BENIT Julien PUAUD Hélène

secrétaire de séance : GROLLEAU Magalie

#### 2014/05/01 : Constitution de la commission communale des Impôts

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des récentes élections il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs pour la durée du mandat.

En effet dans chaque commune de 2000 habitants et moins, il est institué une commission communale des impôts composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires ainsi que six délégués suppléants, ces derniers étant choisis parmi les contribuables Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le direction générale des Finances publiques parmi une liste dressées par le conseil municipal, sachant qu'un titulaire et un suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune et qu'un commissaire propriétaire de bois.

Il précise que le rôle de la CCID est consultatif, elle doit donner son avis sur les évaluations, les mises à jour, les réclamations ...et informer l'administration de tous les changements constatés qui n'ont pas été portés à la connaissance du service.

Le conseil municipal propose donc la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
MERLET Serge 34 rue Abbé Gaillard La Réorthe	GROLLEAU Magalie 5 rue des Rouillères La Réorthe
DASSOT Maryline 56 rue du Chatenay La Réorthe	FORTIN Christophe l'Engraisserie La Réorthe
RENOU Paule La Pigarnière La Réorthe	PUAUD Hélène 56 route du champ des Fiefs La Réorthe
COULAIS Jérôme 46 rue du stade La Réorthe	BENIT Julien 37 rue de la Poirasse La Réorthe
SIONNEAU Claude La Maison Neuve St Philbert du Pt Charrault	LOISEAU Lionel La ville St Philbert du Pt charrault
POCHARD Madeleine 9 rue du Lay La Réorthe	MAUME Simone La Forêt La Réorthe
REMPILLON Remy 62 rue des Brandes	PUAUD Gérard 63 rue des Diligentes La Réorthe
FORGERIT Renée 33 rue du Lay La Réorthe	BELAUD Claude 22 route de la Charbonnière La Réorthe
BRIENS Catherine 20 rue des Brandes La Réorthe	VINATIER André 43 rue du Lac La Réorthe
CARTRON Guillaume La Coudraie La Réorthe	FOURNIER Georges La coudraie La Réorthe
BIRAULT Jacques 65 rue du Port La Réorthe	GIRAUDEAU Bernard 12 rue de l'Eglise La Réorthe
COUDRIER Hubert 71 rout de la Bouillée La Réorthe	SOULARD Danielle 10 rue du lac La Réorthe

### **2014/05/02 Election des membres du CCAS**

Le maire expose que conformément aux articles L. 123-6 et R 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats est présentée :

**GROLLEAU Magalie**

FORTIN Christophe

TETRAULT Maryse

RENOU Paule

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

La liste unique présentée par GROLLEAU Magalie a obtenu la majorité des voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, TETRAULT Maryse, RENOU Paule

### **2014/05/03 Désignation d'un représentant à l'agence des services auprès des collectivités locales de Vendée**

Le maire expose que suite aux difficultés rencontrées par les collectivités locales pour mener à bien leurs projets d'aménagement et afin de pallier à la disparition de l'ATESAT (assistance technique de l'ETAT) fin 2012, le Conseil Général de la Vendée a décidé de créer une agence de service aux Collectivités locales prenant la forme d'une société publique locale (SPL)

L'action de l'agence porte sur :

- La réalisation d'opérations d'aménagement
- La réalisation d'opérations de construction (voirie, bâtiments...)
- Toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans leur développement

Ses missions consisteront à faciliter la réalisation des études et travaux menées par la collectivité

Il précise qu'en 2013 la commune a adhéré à la SPL créée par le Conseil Général ayant pour objet la mise en œuvre d'une agence de services aux collectivités locales de Vendée moyennant l'acquisition d'une action de 500 € et qu'il conviendrait d'élire un représentant communal parmi les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, COULAIS Jérôme, pour représenter la commune auprès de la SPL de Vendée

## **2014/05/04 : Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.211-1 du code de l'urbanisme confère aux communes dotées d'un PLU rendu public ou approuvé, la possibilité d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones U et AU délimitées.

Cette faculté a pour but de permettre aux communes concernées d'acquérir par priorité sur tout autre candidat, les biens immobiliers bâtis ou non, mis en vente par leurs propriétaires.

Ceux-ci sont tenus à cette occasion de déposer en mairie une déclaration d'intention d'aliéner mentionnant les prix et conditions de l'aliénation projetée.

La commune doit alors dans un délai de deux mois faire connaître aux intéressés sa décision de préempter ou non en précisant l'objet pour lequel le droit est éventuellement exercé.

Les immeubles ainsi acquis doivent être utilisés à des fins précises telles qu'énumérées à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu cet exposé, il s'ensuit un débat quant à l'opportunité d'exercer un tel contrôle sur certains secteurs de la commune sachant que cette procédure avait déjà été instituée sous le précédent mandat par délibération du 30 octobre 2008.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal a la possibilité de le supprimer sur tout ou partie des zones considérées et de le rétablir ultérieurement

Compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme du territoire communal telles définies dans le PLU, les membres présents qu'il serait utile de permettre à la commune d'intervenir sur le marché foncier afin d'acquérir le moment venu les immeubles qu'elle jugerait nécessaire pour ses besoins immédiats ou futurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

**- de reconduire le "droit de préemption urbain" (DPU) sur l'ensemble des secteurs U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2008.**

## **2014/05/05 : Travaux de voirie 2014**

Monsieur le Maire fait état des propositions de gros travaux émis par la commission « voirie » après une visite sur le terrain. Un estimatif a été demandé afin d'évaluer les coûts pour la préparation du budget 2014

Il évoque la réunion cantonale du 2 mai qui a déterminé un montant de subvention départementale de **13 916 €** pour un montant total de travaux de **39 761 € HT**

Après consultation des estimatifs concernant les travaux de voirie, le conseil décide de faire réaliser les travaux suivants :

- Rue des terriers (monocouche)- La Leue: **16 891 € HT**
- Rue Abbé Gaillard (impasse) ( monocouche) - La Leue : **13 958 € HT**
- Route du berg (bicouche): **18 276 HT**

### **2014/05/06 : Réfection de la toiture de l'église**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du mauvais état de la toiture de l'église. Il indique que des devis ont été demandés à trois entreprises :

- Coutand de Chantonay
- TCE 85 de Mouilleron en parets
- Gallo de st Pierre du Chemin

Les estimations et le détail des prestations sont soumises à l'assemblée

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la réfection de la toiture de l'église à l'entreprise Coutand de Chantonay pour un montant HT de 31 307.53**

### **2014/05/07 : Travaux sur le bâtiment de la zone artisanale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du besoin de rénovation du bâtiment de la zone artisanale « le Champ Marotte » IL fait part des devis demandés à diverses entreprises pour des travaux de carrelage, peinture, isolation, chauffage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier les travaux de remise en état du bâtiment loué à l'entreprise SOLIMEKA aux entreprises suivantes**

AUGER Mickaël : 3152,22 € TTC

GRILLARD Roland : 8986,80 € TTC

ANGIBAUD Georges : 3772,85 € TTC

PEINTEX (Thorigny) : 3894,90 € TTC

### **2014/05/08 : Comités consultatifs**

Monsieur le Maire informe que dans certains domaines ou pour des projets précis, les commissions municipales peuvent être élargies à des membres extérieurs au conseil municipal qui par leur compétence, pourront donner un avis pertinent.

Le conseil décide donc d'associer aux commissions existantes

Voirie : Michel GUERRY, Joël BELO N, Rémy REMPILLON, Patrick RENAUDET, Didier BLANCHET

Bâtiment : Roland GRILLARD, Bernard GIBAUD, Jojo ANGIBAUD, Jacques BIRAULT, Didier BLANCHET

Environnement: Henri PASQUIER, Didier BLANCHET

Communication : SAGOT Thérèse, MICHAUD Sandrine